Matériels de ski assis

Liste des matériels et conditions d'utilisation

Le présent document récapitule les avis donnés par la commission d'homologation des matériels de ski assis (STRMTG + SNTF + FFH), et résume les conditions et les prescriptions d'utilisation des matériels homologués.

Ce document se compose de 2 parties :

- les conditions générales d'utilisation, communes à tous les matériels de ski assis,
- et un tableau récapitulatif des avis, avec pour chaque matériel les prescriptions qui lui sont propres.

Conditions générales d'utilisation des matériels de ski assis (sauf prescriptions particulières)

L'utilisation d'un matériel de ski assis (ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'homologation) sur une remontée mécanique devra être acceptée par l'exploitant, et autorisée dans le cadre du Règlement de Police Particulier et du Règlement d'Exploitation Particulier.

Sur les pistes de descente, si un matériel de ski assis est utilisé en mode "non-autonome" (c'est à dire avec un pilote-accompagnateur situé à l'arrière du matériel de ski assis) alors le pilote-accompagnateur doit obligatoirement être relié au matériel de ski assis par une sangle et une ceinture de sécurité.

Utilisation sur téléskis:

Le téléski peut être utilisé uniquement par des skieurs assis possédant une bonne motricité des membres supérieurs, aptes à utiliser les stabilisateurs et les commandes de largage du dispositif d'accrochage.

L'utilisation d'un même agrès de téléski par un skieur assis et son pilote-accompagnateur ne peut être autorisée que si le constructeur du téléski a préalablement certifié que son installation pouvait supporter la charge prévisible (poids matériel + poids usager + poids accompagnateur).

Le matériel de ski assis peut être utilisé sur des téléskis ayant les caractéristiques suivantes, y compris les téléskis avec arrivée de type "lâcher sous poulie", et des téléskis possédant un ou plusieurs pylônes d'angle :

- -- téléskis à perches à attaches débrayables avec commande manuelle du départ.
- -- téléskis à perches à attaches fixes ou à enrouleur, équipés de sellettes ou d'archets avec une personne pour aider lors de la phase d'accrochage de l'agrès.

- -- espacement minimal avec la suspente suivante : 10 secondes.
- -- présence obligatoire d'un accompagnateur en poste prêt à actionner le bouton d'arrêt de l'aire d'arrivée.
- -- nécessité d'avoir une contre-pente à l'arrivée (aménagement des aires d'arrivée visé dans la circulaire ministérielle n°84-44 du 11/07/84).
- -- possibilité d'évacuer la ligne en toute sécurité en cas d'arrêt prolongé du téléski.

Le skieur assis définira en fonction de son niveau et en accord avec l'exploitant les téléskis qu'il peut utiliser.

<u>Utilisation sur télésièges :</u>

Le matériel peut être utilisé sur les télésièges avec les conditions suivantes :

- -- vitesse maximum d'embarquement :
 - sur télésièges à attaches fixes à 2 places : embarquement à l'arrêt
 - sur télésièges à attaches fixes de 3 places ou plus : 1 m/s
 - sur télésièges à attaches fixes avec tapis d'embarquement : 1,5 m/s
 - sur télésièges à attaches débrayables : à vitesse normale d'exploitation.
- -- dans tous les cas, le rabattement du garde-corps doit être effectué, une éventuelle impossibilité entraîne l'interdiction d'utilisation.
- -- le débarquement se fait à vitesse au plus égale à la vitesse d'embarquement.
- -- pendant les phases d'embarquement et de débarquement, le surveillant de la station ne doit pas quitter les commandes de l'installation sauf à en provoquer préalablement l'arrêt.
- -- pour les véhicules de capacité supérieure à 2 places, il est conseillé de positionner le matériel de ski assis sur la place centrale (ou sur une des deux places centrales). Il est également conseillé de limiter le nombre de passagers par véhicule embarquant les matériels de ski assis, à un de moins que sa capacité maximale, de manière à faciliter le débarquement.

Il est souligné que les matériels homologués par la Commission ont été testés sur des télésièges présentant une hauteur d'assise maximale de 51 cm par rapport au sol, telle que définie dans le fascicule RM2 et la Norme 12929-1.

Dispositions en cas d'évacuation verticale :

Le matériel de ski assis sera évacué à l'aide de 2 sangles de 1,5 m (exemple : anneau PETZL C40.150). La première sera passée autour du dossier du siège et sous les bras du passager créant ainsi un premier point d'accrochage. La deuxième sangle sera passée sous le châssis à hauteur des genoux du passager, en passant devant l'amortisseur. Les 2 sangles se rejoignent ainsi en un seul point d'accrochage où viendra s'attacher la corde utilisée pour l'évacuation.

Dans tous les cas le matériel utilisé répondra aux normes pertinentes pour le matériel d'évacuation.



Récapitulatif des avis donnés par la commission d'homologation des matériels de ski assis

Rappel: tous les matériels de ski assis décrits ci-dessous doivent être utilisés selon les "conditions générales d'utilisation" listées ci-avant, sauf indication spécifique inscrite dans la colonne "prescriptions particulières".

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
PRASCHBERGER	Uniski	AVMH_778_07_A	Praschberger représentant : Spokes'n Motion	oui	oui		
SCARVER	Uniski	AVMH_779_08_A	Pierre TESSIER	oui	oui		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
YETI 1 YETI 2	Uniski	AVMH_754_00_B	Handisport Antibes Méditerranée	oui	oui	YET 1 YET 2	Sur télésiège: - L'embarquement du matériel "YETI 1" doit être effectué à l'arrêt sur tous les types de télésièges. - L'embarquement du matériel "YETI 2" sur télésièges peut s'effectuer selon les conditions générales d'utilisations. Toutefois, l'embarquement est préconisé à l'arrêt pour les usagers de "YETI 2" ne présentant pas la dextérité nécessaire à un embarquement en marche.
YETI M.C.P.	Uniski	AVMH_773_01_B	Artant	oui	oui		
CONCEPT SKI 1	Uniski	AVMH_733_99_B	Moyeu Concept	oui	oui		
UNISKI AMS	Uniski	AVMH_748_99_B	CDRD	oui	oui		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
UNISKI DUALSKI	Uniski Biski	AVMH_735_99_D	Pierre Tessier	oui	oui		Ces matériels peuvent éventuellement être équipés en option : - d'une barre d'assistance - d'une barre de pilotage
VFC UNISKI VFC DUALSKI	Uniski Biski	AVMH_775_02_B	Pierre Tessier	oui	oui	The second secon	

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
GMS	Biski	AVMH_749_99_B	CDRD	oui	oui		Sur télésiège : - La largeur de l'engin ne permettant pas d'emprunter les portillons classiques, l'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. - La préparation de l'engin à la phase d'embarquement (mise en position haute,) sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement et de la trajectoire des véhicules du télésiège. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.
FMS	Biski	AVMH_783_08_A	Ferriol Matrat	NON	oui		- Non-homologué sur téléskis. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
BI- UNIQUE	Biski	AVMH_776_03_B	Spokes'n Motion	oui	oui		
CONCEPT SKI 2	Skikart	AVMH_751_99_B	Moyeu Concept	oui	NON	ACCROCHAGE DES FERCHES LAVIS Nº AVIMH 732/99 A/99 ILEVIER DE COMMANDE DES SKIS AMORITISSEURS FREIN DE SECURITE SYSTEME ANTI-RECAL	- Utilisation sur téléskis uniquement L'espacement minimal avec la suspente suivante doit être de 20 secondes Autorisé uniquement sur pistes faciles.
KARTSKI	Skikart	AVMH_777_06_A	Pierre Tessier	oui	oui		- L'espacement minimal avec la suspente suivante doit être de 20 secondes Autorisé uniquement sur pistes faciles Accompagnement obligatoire (y compris sur télésièges).

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
TANDEM- SKI	Tandem-ski	AVMH_736_99_C	Pierre Tessier	NON	oui		- Utilisation sur télésièges uniquement La largeur de l'engin ne permettant pas d'emprunter les portillons classiques, l'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier La préparation de l'engin à la phase d'embarquement (mise en position haute,) sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement et de la trajectoire des véhicules du télésiège Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin. Ce pilote-accompagnateur n'est néanmoins pas à considérer comme un simple piéton Le pilote-accompagnateur doit être titulaire d'une attestation de capacité délivrée par la FFH. Nota: les palettes de frein du Tandem-ski doivent être équipées soit de ressorts de rappel automatique (installés de série depuis 2007), soit d'un "sandow" permettant le rappel de ces palettes vers l'avant (cf. consigne de sécurité diffusée en 2007 par le constructeur).

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
LARGUEUR MOYEU CONCEPT	Largueur	AVMH_732_99_B	Moyeu Concept	oui	-	THE STATE OF THE S	
LARGUEUR TESSIER	Largueur	AVMH_734_99_B	Pierre Tessier	oui	-	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	
SUPER LIFT	Largueur	AVMH_741_99_B	CreaTeam	oui	-		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
LARGUEUR LAMS	Largueur	AVMH_747_99_B	CDRD	oui	-		
TIRSKI G.J.	Largueur	AVMH_772_01_B	Artant	oui	-		
LARGUEUR 2000	Largueur	AVMH_774_01_B	Bernard Laviolette	oui	-	prospection to specify were first and described to the specify of the specific to the specifi	